



## Les restaurateurs hostiles à l'interdiction totale de fumer

Rubrique : actualités - Date : vendredi 22 octobre 2004

---

**D'après l'AFP, à la veille du lancement par la Mairie de Paris d'un « label établissement sans tabac », les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration se disent hostiles à une interdiction totale de fumer dans leurs établissements** tout en affichant une volonté de mieux appliquer la loi Evin sur l'aménagement d'espaces non fumeurs. L'Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration (Umih) a réagi à un appel du Comité national contre le tabagisme, favorable à une interdiction totale du tabac dans les lieux publics, en déclarant « Il y a une loi et nous aidons les professionnels à l'appliquer. Si quelqu'un vise à la remettre en cause, nous nous y opposerons de toutes nos forces ». Précisant que cette déclaration vise également l'initiative prise par la Mairie qui présentera le 26 octobre ses travaux concernant l'élaboration d'une charte et d'un label « Etablissement sans tabac », l'agence fait état de deux études réalisées en juin par l'IFOP pour l'Umih auprès des professionnels et auprès des Français. D'après ces études, si 70% des Français affirment que la loi Evin sur l'aménagement d'espaces non fumeurs est bien respectée dans les restaurants, ils ne sont que 34% à penser la même chose pour les cafés, 20% pour les bars d'ambiance et 18% pour les discothèques. Par ailleurs toujours d'après cette enquête, seuls 60% des exploitants disposent d'un espace réservé aux non fumeurs et seuls 65% de ces espaces ont une signalétique spécifique et 75% une ventilation conforme. Précisant que les professionnels avouent leur méconnaissance de la réglementation, l'agence observe que seuls 18% d'entre eux disent la connaître « très bien » tandis que 27% la connaissent « peu ou pas du tout ». Enfin, 70% des patrons d'établissements sont hostiles à une séparation par un mur des espaces fumeurs et non fumeurs et 77% à une interdiction totale de fumer dans l'établissement car selon eux de telles mesures entraîneraient une perte de clients. L'agence qui signale qu'au vu de ces résultats, l'Umih a décidé de lancer une grande campagne d'information sur la loi Evin, précise que dès le 25 octobre 150 000 patrons de cafés, hôtels et restaurants recevront un kit d'information contenant une brochure explicative sur les obligations la loi et une planche de la nouvelle signalisation des espaces fumeurs et non fumeurs.